



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2019, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Robert Pelletier, conseiller de McMasterville

Était absent :

Madame Mélanie Dupré, deuxième vice-présidente et conseillère de Saint-Jean-Baptiste

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. État des résultats financiers au 30 juin 2019
7. Prévisions budgétaires pour l'année 2020
8. Triennal 2020-2022
9. Prix de l'eau pour l'année 2020
10. Amendement à la résolution 19-03-012, refinancement du règlement 22-12 — paiement à même les fonds généraux, solde disponible de règlement d'emprunt fermé et fonds de roulement
11. Permanence de Jami Bélanger, technicien à l'opération
12. Mise à jour de la politique de travail et salariale des cadres
13. Motion de félicitations — Daniel Palin, technicien à l'opération
14. Consommation d'eau pour les mois de juin, juillet et août 2019
15. Divers
16. Interventions de l'assistance
17. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 30 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

19-09-027

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

19-09-028

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Madame Parise Godbout

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 19-044 21-06-19 Lettre de la Direction de l'information financière et du financement, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH), nous informant que le système de reddition de comptes financière des organismes municipaux sera remplacé à compter de l'exercice financier 2021 ou 2022.
- 19-045 27-06-19 Lettre de MADAME ELIZABETH DIOTTE, chef des opérations d'assurance, LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ), nous informant que la MMQ procédera à compter de 2020 à une vérification avant chaque renouvellement pour s'assurer que ses membres satisfont aux exigences de la LSI (Loi sur la sécurité incendie).
- 19-046 02-07-19 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN LEPAGE, directeur général, MMQ, nous informant que le calcul de la ristourne a été modifié pour corriger une erreur et nous transmettant un chèque de 680 \$.
- 19-047 08-07-19 Lettre de MADAME ÉVELYNE D'AVIGNON, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 19-06-247 adoptée par la MRC concernant la protection des sources d'eau potable.
- 19-048 12-07-19 Courriel de MONSIEUR JACQUES RENAUD, urbaniste et conseiller en développement, DÉVELOPPEMENT URBAIN, nous informant que du sélénium a été trouvé à l'endroit où la Régie a entreposé de la terre lors des travaux d'augmentation de réserve d'eau potable et que les coûts s'y rattachant nous seront facturés (laboratoire, analyse, excavation, transport des sols, disposition dans un site autorisé et frais d'administration).
- 19-049 15-07-19 Lettre de MONSIEUR LOUIS-ANTOINE VARIN, directeur des opérations financières et du suivi de programmes, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, nous informant des versements à recevoir de l'aide financière du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) à la suite de notre réclamation finale.
- 19-050 24-07-19 Certification de dépôt de la convention collective 2019-06-21 - 2019-12-31 au MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, daté du 4 juillet 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

- 19-051 10-08-19 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, CA, MMBA, confirmant que les honoraires de la firme MBBA pour l'audit de l'exercice financier 2019 sont de 9 000 \$ taxes en sus.
- 19-052 13-08-19 Courriel de MONSIEUR JACQUES RENAUD, urbaniste et conseiller en développement, DÉVELOPPEMENT URBAIN, nous informant qu'il n'y a pas de sélénium dans les forages additionnels et que les frais de décontamination pour la section contaminée lors des travaux des réserves nous seront facturés.

19-09-029 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 19-05, du chèque numéro 20000 au chèque numéro 20054 du déboursé numéro 201900436 au déboursé numéro 201900641 pour un montant total de 980 168,55 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 6. ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019

Le conseil d'administration prend acte du rapport des états financiers, préparé par le secrétaire-trésorier, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 où les dépenses sont de 3 558 864,52 \$, les revenus de 3 769 603,26 \$, le tout pour un surplus d'exercice de 210 738,74 \$.

19-09-030 POINT 7. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2020 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 233 200 \$, des dépenses d'immobilisations de 2 168 500 \$, pour des dépenses totales de 5 401 700 \$ et une consommation totale estimée de 11 376 000 mètres cubes.

ADOPTÉE

19-09-031 POINT 8. TRIENNAL 2020-2022

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2020-2022 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2020-2022 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2020 de 1 010 000 \$, et de 300 000 \$ pour 2021 et de 300 000 \$ pour 2022.

ADOPTÉE

19-09-032 POINT 9. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,613 \$ par mètres cubes, à partir du 1^{er} janvier 2019 par la résolution numéro 18-09-035;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Pelletier

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,622 \$ par mètre cube, à compter du 1^{er} janvier 2020.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

19-09-033 POINT 10. AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 19-03-012 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 22-12 — PAIEMENT À MÊME LES FONDS GÉNÉRAUX, SOLDE DISPONIBLE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ ET FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Régie a reçu la confirmation de paiement final pour le 29 juillet 2019 dans le cadre de la subvention provenant du Fonds Chantiers Canada-Québec;

ATTENDU QUE le montant comptant de 409 445,50 \$ provenant du gouvernement fédéral est suffisant pour assurer le paiement entier du capital remboursé à la résolution 19-03-012, soit 291 200 \$, dans le cadre du règlement 22-12 du projet d'augmentation des réserves d'eau potable et de mise aux normes de l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE la Régie procède au paiement complet à la date d'anniversaire du montant prévu en remboursement de capital de 53 000 \$ ainsi que des intérêts de 4 973,69 \$ à même le budget 2019;

QUE la Régie procède également au paiement complet du solde à refinancer de 291 200 \$ à même le paiement comptant en capital du fédéral de 291 200 \$;

QUE le solde du paiement de subvention du fédéral de 118 245,50 \$ soit versé au compte «solde de règlement d'emprunt fermé» et que ce dernier soit appliqué au paiement comptant lors d'un prochain refinancement;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous documents relatifs au remboursement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

19-09-034

POINT 11. PERMANENCE DE JAMI BÉLANGER, TECHNICIEN À L'OPÉRATION

ATTENDU QU'il y a un poste de technicien à l'opération vacant suite au congédiement d'un technicien à l'opération;

ATTENDU QUE Jami Bélanger occupe un poste de technicien à l'opération temporaire depuis le 19 novembre 2018 et cumule au 7 septembre 1 518 heures;

ATTENDU QUE l'évaluation, en vue d'établir la permanence de Jami Bélanger, a été réalisée par le directeur technique le 4 septembre 2019;

ATTENDU QUE le directeur technique ainsi que le directeur général recommandent aux membres du conseil l'embauche de monsieur Jami Bélanger à titre d'employé permanent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Pelletier
APPUYÉ PAR Madame Parise Godbout

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'embauche de Jami Bélanger à titre de technicien à l'opération permanent;

QUE ladite permanence soit et est effective à compter du 15 septembre 2019.

ADOPTÉE

19-09-035

POINT 12. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL ET SALARIALE DES CADRES

ATTENDU QU'une nouvelle convention collective avec les employés syndiqués a été signée le 21 juin 2019 pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la politique de travail des cadres approuvée en novembre 2018 prévoyait un ajustement par rapport aux bénéfices accordés au personnel syndiqué;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la politique des cadres;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'ajustement de la politique salariale des cadres considérant les bénéfices accordés dans la convention collective des employés syndiqués 2017-2022.

ADOPTÉE

19-09-036

POINT 13. MOTION DE FÉLICITATIONS — DANIEL PALIN, TECHNICIEN À L'OPÉRATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU DE féliciter monsieur Daniel Palin pour ses cinq (5) années de service à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu et de le remercier pour sa contribution au sein de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2019

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin, juillet et août 2019 sont joints au présent point.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 15. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 16. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

19-09-037

POINT 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Madame Parise Godbout

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 38 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie
président